RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 00265
Numéro SIREN : 404 048 704
Nom ou dénomination : ABAG (Abattoirs de GRENOBLE)

Ce dépôt a été enregistré le 25/02/2019 sous le numéro de dépôt B2019/002283

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

..... *GRENOBLE*

Date : 25/02/2019

1428772

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/002283**
n°de gestion : **1996B00265**
n°SIREN : **404 048 704 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 25/02/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ABAG (Abattoirs de GRENOBLE) - Société par actions simplifiée
2 avenue de la Louisiane 38120 Fontanil-cornillon -FRANCE-

date de clôture : 31/08/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

1428772

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2018 12			Exercice N-1 31/08/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	28 788	28 788				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	12 400	12 400				
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	304 967	295 730	9 237	14 653	5 416-	36.96-
	Installations techniques, matériel et outillage	236 274	195 628	40 645	60 186	19 541-	32.47-
	Autres immobilisations corporelles	176 604	120 105	56 499	67 436	10 937-	16.22-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	800		800		800	
	Total II	759 833	652 651	107 181	142 275	35 094-	24.67-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	10 513		10 513	7 694	2 818	36.63
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	2 554		2 554		2 554	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	336 992	107 062	229 929	191 400	38 529	20.13
	Autres créances	151 788		151 788	81 790	69 998	85.58
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement				115 000	115 000-	100.00-
	Disponibilités	243 433		243 433	110 429	133 004	120.44
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	9 101		9 101	6 549	2 552	38.97
	Total III	754 381	107 062	647 319	512 863	134 456	26.22
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 514 213	759 713	754 500	655 138	99 362	15.17

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :
29 FEV. 2019
Sous le N° 283

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/08/2018 12	Exercice N-1 31/08/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 150 000)	150 000	150 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation	80 505	80 505		
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	151 009-	334 704-	183 696	54.88
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	183 684	183 696	11-	0.01-
	Subventions d'investissement	12 221	9 577	2 645	27.61
	Provisions réglementées				
	Total I	275 402	89 073	186 329	209.19
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	52 000	40 000	12 000	30.00
	Provisions pour charges	12 922	12 051	871	7.23
	Total III	64 922	52 051	12 871	24.73
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	4 361	14 724	10 363-	70.38-
	Concours bancaires courants	203	164	39	23.59
	Emprunts et dettes financières diverses	53 516	111 152	57 637-	51.85-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	142 104	139 871	2 233	1.60
	Dettes fiscales et sociales	195 321	232 350	37 029-	15.94-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	18 672	15 752	2 920	18.54
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	414 177	514 014	99 837-	19.42-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	754 500	655 138	99 362	15.17
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	412 445	491 182		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2018 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/08/2017 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	99 634		99 634	115 856	16 223-	14.00-
Production vendue de biens				2 239	2 239-	100.00-
Production vendue de services	1 530 581		1 530 581	1 320 879	209 702	15.88
Chiffre d'affaires NET	1 630 215		1 630 215	1 438 974	191 241	13.29
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			50 528	32 666	17 862	54.68
Autres produits			118	102	16	15.87
Total des Produits d'exploitation (I)			1 680 860	1 471 741	209 119	14.21
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			42 265	42 980	715-	1.66-
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			33 572	27 531	6 041	21.94
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			2 818-	5 727	8 546-	149.21-
Autres achats et charges externes *			735 818	640 037	95 781	14.96
Impôts, taxes et versements assimilés			89 210	71 899	17 311	24.08
Salaires et traitements			482 898	470 887	12 011	2.55
Charges sociales			222 121	197 218	24 903	12.63
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			45 481	44 063	1 419	3.22
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			65	4 867	4 802-	98.66-
Dotations aux provisions			12 922	12 051	871	7.23
Autres charges			121	11 269	11 148-	98.93-
Total des Charges d'exploitation (II)			1 661 655	1 528 528	133 127	8.71
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			19 205	56 787-	75 992	133.82
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2018 12	Exercice N-1 31/08/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	911	2 124	1 213-	57.12-
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	911	2 124	1 213-	57.12-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	162	343	181-	52.86-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	162	343	181-	52.86-
2. Résultat financier (V-VI)	749	1 781	1 032-	57.95-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	19 954	55 006-	74 960	136.28
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	169 706	181 843	12 136-	6.67-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 630	7 518	1 112	14.80
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	40 000	451 424	411 424-	91.14-
Total VII	218 337	640 784	422 447-	65.93-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 500		1 500	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 107	362 082	360 976-	99.69-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	52 000	40 000	12 000	30.00
Total VIII	54 607	402 082	347 476-	86.42-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	163 730	238 702	74 972-	31.41-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 900 108	2 114 650	214 542-	10.15-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 716 423	1 930 954	214 531-	11.11-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	183 684	183 696	11-	0.01-

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liees
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Suite à la liquidation judiciaire de la société ABAG-DB VIANDES, filiale de la société, seule la créance client a été maintenue et passée en client douteux. La provison passée pour 100% de cette créance reste en attente du certificat d'irrécouvrabilité qui sera délivré par maître Roumezi, liquidateur, en mars 2019.

Suite au litige, né du licenciement pour inaptitude de Mr Malcovic, une déclaration en appel par Mr Malcovic a été enregistrée le 22/10/2018. Il demande 52000€ de dommages et intérêts, une provision de ce montant a été constatée dans les comptes au 31/08/2018.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La convention portant délégation de service public entre la société ABAG et le syndicat mixte Alpes abattage arrive à échéance en janvier 2019. Une négociation est en cours. Si la convention n'était pas renouvelée et tenant compte des accords conclus, la continuité d'exploitation de la société ABAG serait compromise mais cette dernière pourrait honorer l'ensemble des échéances qui surviendraient.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Informations générales complémentaires

Informations relatives au CICE

Le CICE 2017 s'élève à 32183€ et fait l'objet d'une demande de remboursement.

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 32 183 €. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2018. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 32 183 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	32 183
Total	32 183

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	41 188		
Installations générales agencements aménagements des constructions	304 967		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	232 300		5 979
Installations générales agencements aménagements divers	134 030		4 564
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	39 843		
TOTAL	711 139		10 543
Prêts, autres immobilisations financières			800
TOTAL			800
TOTAL GENERAL	752 327		11 343

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			41 188	41 188
Installations générales agencements aménagements constr.			304 967	304 967
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 005	236 274	236 274
Installations générales agencements aménagements divers		1 832	136 762	136 762
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			39 843	39 843
TOTAL		3 837	717 845	717 845
Prêts, autres immobilisations financières			800	800
TOTAL			800	800
TOTAL GENERAL		3 837	759 833	759 833

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	41 188			41 188
Installations générales agencements aménagements constr.	290 314	5 416		295 730
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	172 114	25 096	1 582	195 628
Installations générales agencements aménagements divers	74 518	10 964	1 300	84 182
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	31 918	4 005		35 923
TOTAL	568 864	45 481	2 882	611 463
TOTAL GENERAL	610 052	45 481	2 882	652 651

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	5 416				
Instal.techniques matériel outillage indus.	10 795	14 301			
Instal.générales agenc.aménag.divers	10 964				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 585	1 420			
TOTAL	29 760	15 721			
TOTAL GENERAL	29 760	15 721			

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	800		800
Clients douteux ou litigieux	119 283	119 283	
Autres créances clients	217 708	217 708	
Impôts sur les bénéfices	32 183	32 183	
Taxe sur la valeur ajoutée	20 114	20 114	
Divers état et autres collectivités publiques	17 332	17 332	
Débiteurs divers	82 159	82 159	
Charges constatées d'avance	9 101	9 101	
TOTAL	498 681	497 881	800

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	203	203		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	4 361	4 361		
Emprunts et dettes financières divers	18 516	16 784	355	1 377
Fournisseurs et comptes rattachés	142 104	142 104		
Personnel et comptes rattachés	82 221	82 221		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	60 603	60 603		
Taxe sur la valeur ajoutée	12 490	12 490		
Autres impôts taxes et assimilés	40 006	40 006		
Groupe et associés	35 000	35 000		
Autres dettes	18 672	18 672		
TOTAL	414 177	412 445	355	1 377
Emprunts remboursés en cours d'exercice	10 363			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	35.2941	4 250			4 250

La POLE VIANDE COOPERATIF possède toujours 92.89% du capital.
Le plan de continuation de la SAS ABAG en date du 15 janvier 2013 avait décidé de la répartition différente du capital.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	28 788	
ADIV - FRAIS DOSSIER DEMANDE EXPLOITATION	12 400	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Instal. Gén. des Constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et install.technique	Linéaire et Dégressif	3 à 5 ans
Install. et Aménag. généraux	Linéaire	5 à 10 ans
Install. Salle de découpe	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel et Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire et Dégressif	3 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Suite à la procédure de liquidation judiciaire, la créance a été dépréciée à hauteur de 100%.
La société ABAG est en attente du certificat d'irrécouvrabilité qui sera délivré par maître Roumezi, liquidateur, en mars 2019.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 530
Autres créances	99 491
Disponibilités	25
Total	101 046

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	203
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 898
Dettes fiscales et sociales	146 459
Total	209 561

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	9 101
Total	9 101

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art 531-2/9, Art. 832-13)

Une provision pour engagement en matière de pensions et retraites est constatée au passif de la SAS ABAG.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
60 à 65 ans	moins de 1 an à 5 ans	
50 à 59 ans	6 à 15 ans	6 740
40 à 49 ans	16 à 25 ans	6 182
30 à 39 ans	26 à 35 ans	
moins de 30 ans	plus de 35 ans	
Engagement total		12 922

Hypothèses de calculs retenues

Hypothèses de calculs retenus:

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- indemnité calculée en fonction de la convention collective BETAIL-SICA
- probabilité de survie : tablea TH TF 02 - homologuée depuis 2005 (pas de nouvelle base 2017)
- probabilité de présence estimée d'après la rotation du personnel : méthode statistique INSEE/Ministère du Travail qui prend la moitié de la somme des entrées et des sorties rapportée à l'effectif en début de période
- taux d'actualisation: basé sur l'actualisation des salaires qui suivrait l'évolution du SMIC soit 0,12/9,76 : 1.23%

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité			12 922

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
Autres :	
- ENGAGEMENTS PENSIONS RETRAITE	12 922
Total des allègements	12 922

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- REMB TIC ELEC	51 337	77180000
- FNEAP ANNULE	1 746	77180000
- ANNUL FACT MOTTE	182	77180000
- REDEVANCE USAGE	116 442	77181000
- TAXE SANITAIRE	2 602	77810000
- QP SUBVENTION	6 028	77700000
- REPRISE PROV MALOVIC	40 000	78750000
Total	218 337	
Charges exceptionnelles		
- PENALITES	1 500	67120000
- REGUL MUTUELLE	15	67800000
- BVF	126	67800000
- REGUL VIDAL	11	67800000
- VNC IMMOS CORPORELLES	955	67520000
- DOTATION RISQUE PRUD HOMMAL MALOVIC	52 000	68751000
Total	54 607	

ABAG – Abattoirs de Grenoble

Société par Actions Simplifiée au capital de 150.000 euros
Siège social : 2 avenue de la Louisiane – 38120 LE FONTANIL-CORNILLON
404 048 704 RCS GRENOBLE

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2018

APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

EN DATE DU 8 FEVRIER 2019

Pour copie certifiée conforme,

Le Président
Monsieur Éric ROCHAS
Es qualités de la société Pôle Viande Coopératif

ABAG – Abattoirs de Grenoble

Société par Actions Simplifiée au capital de 150.000 euros
Siège social : 2 avenue de la Louisiane – 38120 LE FONTANIL-CORNILLON
404 048 704 RCS GRENOBLE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

EN DATE DU 8 FEVRIER 2019

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2018

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président, constate que les comptes de l'exercice clos le 31 août 2018 font apparaître un bénéfice d'un montant de 183.684 euros, qu'elle décide d'affecter de la manière suivante :

- Au poste « Report à Nouveau » débiteur,
 la somme de..... 151.009 euros,
 lequel sera ainsi soldé,

- Au poste « Réserve légale », à hauteur de 5 % du bénéficie diminué des pertes antérieures,
 soit la somme de 1.634 euros,
 lequel sera ainsi porté à la somme de 1.634 euros,

- Le solde, soit la somme de 31.041 euros,
 au poste « Autres réserves »,
 lequel sera ainsi porté à la somme de 31.041 euros.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé qu'il n'a été effectué aucune distribution de dividende au titre des trois (3) derniers exercices.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Monsieur Éric ROCHAS
Es qualités de la société Pôle Viande Coopératif

TEOREM

Gallo

SAS ABAG

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2018

Ce rapport contient 5 pages
et 12 pages d'annexes

TEOREM A2C 29 avenue Félix Viallet – 38000 GRENOBLE
Tél 04 76 86 37 00 | Fax 04 76 86 00 26 | grenoble@teorem.pro | **www.teorem.pro**
SAS au capital de 933 400 € inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Grenoble – RCS Grenoble 410 317 101

TEOREM

Gallo

SAS ABAG

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2018

Aux associés,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABAG relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note « Evènements significatifs postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels.

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Par ailleurs, nous nous sommes assurés de l'absence d'impacts significatifs dans les états financiers d'un éventuel non renouvellement de la convention de Délégation de Service Public.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

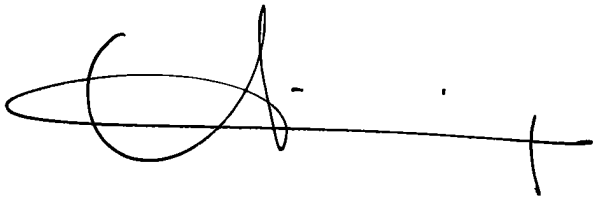
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.
Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante

Grenoble, le 24 janvier 2019

SAS TEOREM A2C
Arnaud VIVIER
Commissaire aux comptes



ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.